

# Réunion du pôle des énergies renouvelables de la Creuse

le vendredi 21 février 2020

## Compte rendu de réunion

Le 21 février 2020 a eu lieu la deuxième réunion du pôle des énergies renouvelables de la Creuse.

Mme la Préfète a débuté la réunion en présentant quelques éléments d'actualité.

Elle a d'abord rappelé les mesures dévoilées par Emmanuel Macron lors du quatrième conseil de défense écologique pour lutter contre le changement climatique : des mesures de protection face aux inondations, face au recul du trait de côte, et des mesures pour protéger la biodiversité et accélérer la transformation écologique de nos services publics.

Elle a ensuite annoncé que le ministère de la transition écologique et solidaire lance l'édition 2020 de l'appel à projets Plans de paysage qui est un outil de prise en compte du paysage dans les politiques d'aménagement du territoire. Cet appel à projets a pour ambition d'aider les collectivités à construire les paysages de demain dans le respect des identités et de relever au niveau local tous les défis des transitions. L'édition 2020 comporte un volet généraliste et un volet thématique consacré au développement de l'énergie éolienne. Dans sa candidature, la collectivité a ainsi le choix de se positionner sur l'un ou l'autre des volets mais pas sur les deux.

Plusieurs thèmes sont ensuite abordés :

### La stratégie de l'État pour le développement des énergies renouvelables en Nouvelle-Aquitaine :

Le premier point présenté est la stratégie de l'État pour le développement des énergies renouvelables (EnR) en Nouvelle-Aquitaine. Il s'agit de définir des objectifs stratégiques et des actions prioritaires pour le mix énergétique régional, de développer une gouvernance adaptée avec notamment la mise en place d'un pôle régional et de pôles départementaux pour accompagner le développement raisonné des EnR sur les territoires, et enfin de territorialiser et d'accompagner le développement des EnR. Les objectifs stratégiques et actions prioritaires des quatre filières principales (photovoltaïque, éolien, bois énergie, méthanisation) sont détaillés. Cependant il est rappelé que d'autres filières contribueront, plus modestement, à l'augmentation de la part des EnR dans le mix régional comme la géothermie, l'hydroélectricité ou encore les énergies marines.

En matière d'éolien, l'installation de parcs éoliens en ex-Aquitaine est souhaitable mais ce rééquilibrage par rapport aux autres ex-régions est difficile car les contraintes militaires sont extrêmement prégnantes et le gisement en vent est plus faible que dans le nord de la Nouvelle-Aquitaine. Une discussion doit s'opérer autour des zones réservées pour l'armée. De plus, il faut optimiser les conditions d'atteinte des objectifs en favorisant les projets qui répondent à des critères qualitatifs (prise en compte des enjeux environnementaux, évitement des sites Natura 2000, intégration dans des projets de territoire, financement participatif, ...). Les actions prioritaires de l'État concernent donc la fluidification de l'instruction en maintenant la vigilance sur les délais et en rejetant, avant l'enquête publique, les projets situés en zone d'intérêt majeur comme une zone Natura 2000 par exemple. Il s'agit aussi d'inciter les porteurs de projets à mener une concertation de qualité sur le territoire, et d'inciter les collectivités à établir des projets de territoire au sein desquels le développement des EnR doit être une des thématiques abordées.

En ce qui concerne le photovoltaïque, il faut en priorité développer les projets sur des terrains délaissés et artificialisés. Les grandes centrales en dehors de ces sites seront encadrées. Par ailleurs, les projets innovants sont soutenus comme les centrales flottantes, l'agrivoltaïsme et les installations sur bâtiment. Il faut donc identifier les sites délaissés et artificialisés pouvant accueillir des parcs photovoltaïques, définir des critères permettant à certaines installations de déroger et de s'installer hors de ces sites, communiquer auprès des collectivités sur le développement de cadastres solaires, le développement de panneaux photovoltaïques en toitures et l'intégration de cette thématique dans les documents d'urbanisme, et enfin éviter et réduire le risque incendie avec la mise en œuvre de mesures de prévention (débroussaillage, ...).

Pour le bois énergie, les objectifs stratégiques de l'État consistent en la gestion durable et multifonctionnelle de la forêt, l'augmentation de 10 % de la production de chaleur d'ici 2023 et l'atteinte d'une production d'énergie de 30 TWh d'ici 2030. Pour cela, il faut mobiliser les collectivités pour développer les réseaux de chaleurs locaux, soutenir les projets industriels pour développer des projets à gros potentiel d'usage du bois énergie, réduire les émissions polluantes et développer le bois pellet ou granulés pour les particuliers et les petites unités de production.

Enfin, pour la méthanisation, il s'agit d'accompagner en amont les porteurs de projets industriels, les inciter à mener une concertation de qualité, les alerter sur la vigilance à avoir pour la sécurisation des sources de matières premières et encourager les projets de méthaniseurs à l'échelle des territoires. Les actions prioritaires sont le maintien de l'adéquation entre l'offre de biomasse et la demande en matière méthanisable, la vulgarisation de l'information sur la réglementation en matière d'épandage, la constitution d'un comité de suivi à l'échelle régionale visant à une meilleure acceptation sociale, l'incitation des porteurs de projets à communiquer en amont, le soutien des unités de méthanisation à la ferme avec vigilance sur la faisabilité du modèle technique et économique à long terme.

À la suite de cette intervention, les représentants du SDEC ont souligné les difficultés pour obtenir les aides qui relèvent du fond chaleur de l'ADEME dans le cadre du bois énergie. Une réunion sera programmée pour discuter de cette situation.

Il a aussi été remarqué la nécessité d'une gestion durable des haies en plus de celle des forêts. Cependant, un dispositif existe déjà puisque, dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC), les agriculteurs doivent protéger les haies dont ils sont propriétaires.

Il est également souligné que le développement de la géothermie en Creuse pourrait être intéressant.

#### Rappel des éléments présentés lors de la première réunion :

Lors de la première réunion du pôle, un diagnostic des projets EnR en Creuse avait été présenté. Celui-ci était centré sur les filières hydroélectrique, photovoltaïque, éolienne et sur la méthanisation et avait détaillé les différents stades d'avancement des projets (en service, autorisé, à l'instruction). Par ailleurs, il avait été indiqué que le travail des élus de terrain était primordial mais complexe en raison de l'acceptabilité sociétale de plus en plus difficile et d'un environnement des EnR compliqué. Il est donc nécessaire d'accompagner les élus pour ces projets. Une réflexion avait ensuite eu lieu autour de l'élaboration d'un schéma départemental des énergies renouvelables qui se doit d'être concertée et partagée.

Il a été remarqué qu'il faudrait prendre en compte l'efficacité énergétique dans le schéma départemental des EnR et que ce schéma devrait faire l'objet d'une concertation la plus large possible pour que le public puisse participer à son élaboration.

### Compléments toitures photovoltaïques et gazéification :

Quelques compléments ont ensuite été apportés par rapport à l'état des lieux des EnR en Creuse. Lors de la première réunion, seuls les projets « industriels » avaient été exposés. Pour compléter cette approche et prendre en compte les panneaux photovoltaïques en toiture, un bilan de la puissance photovoltaïque installée par commune a été présenté. Il est remarqué que les communes qui disposent d'une puissance installée élevée ne sont pas forcément les plus grandes. Ceci démontre l'importance des bâtiments agricoles dans le développement du photovoltaïque en toiture. Ensuite, un point sur la gazéification a été réalisé. À ce jour, deux unités sont recensées : une unité à Bourganeuf pour laquelle l'autorisation a été délivrée et une autre à La Souterraine qui est en projet.

### Chiffres clés de la consommation et de la production électrique de la Creuse :

L'Agence Régionale d'Évaluation environnement et Climat (AREC) est ensuite intervenue pour présenter la consommation et la production d'énergie de la Creuse.

Globalement, on observe une stabilité dans la consommation d'énergie finale du département depuis 2005, à l'exception du secteur résidentiel qui a connu une baisse de 6 %. Les besoins énergétiques reposent essentiellement sur des ressources fossiles avec 50 % de produits pétroliers et 10 % de gaz naturel. L'électricité et les EnR thermiques représentent 18 % chacun.

Concernant les émissions de gaz à effet de serre (GES), la Creuse est le département de Nouvelle-Aquitaine qui en émet le moins avec seulement 4,9 % des émissions régionales de GES en 2017. Celles-ci ont diminué d'environ 5 % entre 2005 et 2017, une baisse constatée surtout dans le secteur résidentiel et industriel. Leur répartition est d'ailleurs particulière par rapport à celle de la région. En effet, le CO<sub>2</sub> ne représente qu'un tiers des GES en Creuse contre 69 % en Nouvelle-Aquitaine. Ceci est notamment dû au caractère rural du département avec un poids prépondérant de l'agriculture, secteur émetteur de méthane (CH<sub>4</sub>) qui représente 48 % des GES émis dans le département contre seulement 18 % pour la région.

Pour ce qui est de la production d'énergies renouvelables, la Creuse dispose d'un mix énergétique intéressant comparé aux autres départements de Nouvelle-Aquitaine. En effet, il est composé de 64 % d'EnR thermique et 36 % d'EnR électrique en 2017 avec une répartition assez équitable entre les filières photovoltaïque, hydraulique et éolienne. Cette production d'EnR (thermique et électrique) couvre 26,4 % de la consommation globale d'énergie finale du département, alors qu'à l'échelle de la région, le ratio production d'EnR sur consommation d'énergie finale est de 24 % et il est de 16,1 % au niveau national.

Pour l'instant, la dynamique de la Creuse en matière de production d'EnR et de consommation d'énergie finale est en accord avec les objectifs du SRADDET.

### Le gaz renouvelable dans le mix global énergétique :

GRDF a ensuite poursuivi la réunion sur le sujet du gaz renouvelable. L'objectif est d'atteindre 100 % de gaz vert dans les réseaux d'ici 2050 avec un palier à 30 % d'ici 2030. L'atteinte de cet objectif repose actuellement sur trois technologies : la méthanisation qui se développe depuis 2010 ainsi que la pyrogazéification et le power-to-gas qui sont des technologies plus récentes. La pyrogazéification consiste à chauffer des déchets pour les convertir en gaz, notamment en biométhane. Le power-to-gas consiste à produire du gaz (hydrogène) à partir du surplus d'électricité renouvelable.

Le rendement d'une installation biogaz est différent suivant son utilisation. En injection, il est de 90 % alors qu'en cogénération, le rendement est d'environ 35 % pour la production d'électricité et 35 % pour la production de chaleur, soit 70 % au mieux.

Il a aussi été rappelé que les infrastructures gazières disposent d'une capacité de stockage de gaz de 137 TWh, soit une capacité 300 fois plus importante que celle du réseau électrique. Le potentiel pour accueillir le gaz renouvelable produit est donc très important.

Aujourd'hui, 123 sites injectent du biométhane en France, ce qui représente 2 TWh de production par an, soit l'équivalent de 500 000 foyers chauffés. En Nouvelle-Aquitaine, 8 sites injectent et produisent 0,3 Twh/an. Il n'y en a aucun en Creuse pour l'instant, mais 3 sont en projet.

Une étude de l'Ademe en collaboration avec GRDF et GRTgaz prévoit un potentiel de gaz renouvelable injectable dans le département de 1730 GWhpc dont 670 Gwhpc pour la méthanisation et 1060 Gwhpc pour la pyrogazéification. À noter qu'en Creuse, le potentiel ne peut être lié au nombre d'animaux puisqu'ils sont en pâturage dans les champs donc il est difficile d'exploiter les effluents d'élevage.

Par ailleurs, un point a été fait sur le droit à l'injection prévu par la loi EGalim. Les gestionnaires des réseaux de transport et de distribution doivent élaborer un zonage de raccordement des installations à un réseau de gaz naturel qui devra être validé par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE). À partir du second trimestre 2020, un pré-zonage à la maille départementale sera disponible. Aujourd'hui, le raccordement est possible jusqu'à une distance de 30 kilomètres environ pour les zones les plus favorables d'un point de vue technico-économique.

Enfin, les atouts du Gaz Naturel Véhicule (GNV) et bioGNV ont été évoqués. Ils permettent de diminuer de 95 % les émissions de particules fines, d'émettre 80 % moins de CO2 qu'un moteur de norme Euro 6, et de réduire le bruit de 50 %.

Après cette intervention, il y a eu une alerte sur le changement des pratiques agricoles que le développement de la méthanisation peut engendrer, notamment avec la création de cultures spécifiques pour l'alimentation des méthaniseurs.

Il a aussi été souligné les difficultés qu'ont les agriculteurs pour faire tourner les méthaniseurs en période de sécheresse en raison des contraintes qui sont appliquées aux cultures.

#### Retour réunion GT « Adhésion sociétale des projets EnR » :

Lors de la première réunion du groupe de travail « Adhésion sociétale des projets EnR », il avait été présenté les mesures gouvernementales visant à renforcer l'acceptabilité des projets éoliens, la réglementation actuelle en matière de participation du public, ainsi que plusieurs chartes de bonnes conduites élaborées par le ministère de l'écologie, par l'association AMORCE et des professionnels de l'éolien, ou encore par l'agglomération du Grand Guéret. Enfin, plusieurs élus avaient partagé leur expérience sur des projets éolien, photovoltaïque et de méthanisation qui se sont développés sur leur territoire. Ils avaient fait part des difficultés qu'ils ont rencontrées vis-à-vis des populations.

Plusieurs conclusions partagées sont ressorties de cette réunion. Tout d'abord, la Creuse est un département riche en gisement EnR, mais le développement des projets doit être raisonné. Ensuite, il est important que la concertation avec le public s'effectue suffisamment en amont du projet et qu'elle soit présente pendant toute sa durée. De plus, afin que l'acceptabilité de ces projets EnR soit meilleure, il est nécessaire qu'ils s'inscrivent dans un projet de territoire. Il est également important que ces projets

aient des retombées économiques locales, qu'elles soient clairement établies et connues des citoyens. D'ailleurs, la participation citoyenne aux projets est un excellent moyen pour les maximiser. Enfin, il a été reconnu l'importance des chartes et des engagements pris pour que le développement des projets se déroule dans les meilleures conditions possibles. Il a une nouvelle fois été rappelé que seuls les documents d'urbanisme rendent opposables les stratégies élaborées.

#### Présentation de l'outil Aides pour le Développement Durable en Nouvelle-Aquitaine (ADDNA) :

La DREAL a ensuite présenté l'outil ADDNA qu'elle développe. La mise en place de cet outil permet de répondre à deux enjeux majeurs concernant la recherche d'aides. D'un côté, les porteurs de projet passent beaucoup de temps à veiller sur les aides possibles, et d'un autre, certains financeurs ne trouvent pas de projets à financer.

Ainsi, cet outil permet de faciliter cette recherche d'aides et permet de gagner du temps afin de le consacrer aux projets. Il est possible de filtrer la recherche par thématique, comme « Aménagement du territoire » ou « Énergie, air et climat » par exemple.

Suite à cette intervention, il a été remarqué que les petites collectivités ne possèdent pas les compétences pour solliciter les diverses aides auxquelles elles auraient droit. Par conséquent, elles se tournent principalement vers la DETR.

#### Quel accompagnement des projets EnR industriels ?

Actuellement, l'État accompagne les projets EnR industriels de plusieurs façons. La DDT possède un référent vers lequel converge toutes les sollicitations des porteurs de projets et, à la demande de ces derniers, des renseignements d'ordre général sur le secteur concerné sont fournis. La DDT communique aussi les liens vers l'outil Géoide (outil dédié au développement des EnR) et les différentes réglementations. Ensuite, des réunions thématiques sont souvent organisées pour examiner une problématique survenue en cours de projet (application du droit du sol, planification, loi sur l'eau, impact sur l'environnement, ...)

Plusieurs propositions ont ensuite été faites pour améliorer cet accompagnement afin que le développement des projets se réalise dans des conditions garantant d'une meilleure intégration territoriale et d'une forte adhésion sociétale. Plusieurs pistes sont à l'étude, à savoir :

- des réunions spécifiques par projet portant sur la concertation avec le public ;
- l'organisation plus systématique de réunions tripartites d'échanges (Etat, collectivités, porteurs de projets) ;
- des réunions générales d'information auprès des élus sur les bonnes pratiques en termes de concertation avec le public ;
- la création d'un portail d'informations dédié aux EnR ;
- la désignation d'un interlocuteur unique de l'État.

Ces observations n'ont pas fait l'objet de remarques particulières et leur mise en œuvre va donc se poursuivre.

### Schéma départemental des EnR : organisation et phasage :

Une démarche structurée est proposée pour l'élaboration du schéma départemental des EnR. Tout d'abord, un questionnaire d'orientation à destination des membres du pôle sera préparé. Ensuite, il est proposé de mettre en place un groupe de travail dédié, sur la base du volontariat, avec notamment des élus. Celui-ci mènera une réflexion permettant d'aboutir à une gouvernance adaptée, des objectifs ambitieux et des orientations claires que pourraient prendre le schéma. À partir des premières réflexions des membres du pôle, la DDT pourra élaborer une première version.

Un calendrier d'avancement des travaux du groupe de travail a ensuite été présenté sur la base de quatre réunions d'ici la fin d'année. Une première réunion au mois d'avril porterait sur la présentation des résultats du questionnaire, la définition d'un plan détaillé et les premières interprétations. Une deuxième au mois de juin permettrait de travailler sur les orientations et les objectifs du schéma. La troisième au mois de septembre serait l'occasion de présenter un document martyr. Enfin en octobre, la rédaction serait finalisée et validée avant de la présenter au pôle des EnR.

Cependant, il a été remarqué qu'en raison des élections municipales, il serait peut-être plus judicieux de décaler la première réunion vers mai.